

Interview de François Desroziers : « Le *crowdfunding* sera européen »



François DESROZIERS est Directeur Général Délégué de SPEAR, site internet de crowdfunding lié à des projets d'entrepreneurs sociaux. Il est dans ce cadre en charge de l'évaluation éthique et financière des projets.

Le crowdfunding connaît une croissance exponentielle, 7,9M€ en 2011, 78,3M€ en 2013 et 152M€1 en 2014, comment expliquez-vous ce développement ?

Une des caractéristiques du *crowdfunding* est sa dimension communautaire, au-delà d'internet ce sont les réseaux sociaux qui ont permis au *crowdfunding* d'exister. Il est donc naturel que la croissance des réseaux sociaux ait permis la démultiplication des plateformes, des projets et des acteurs.

Couplée à la crise financière, qui a créée une défiance des épargnants et des investisseurs sur les intermédiaires financiers classiques, cela a ouvert la porte à de nouveaux systèmes basés sur la transparence, ce qui induit le choix de la destination de son argent. Les scandales et la conjoncture de taux bas ont fait émerger une problématique sur l'épargne des français qui ont développés une appétence pour les systèmes alternatifs de placements.

Et la croissance n'est pas finie, on vient à peine de valider la POC (ndlr. *Proove of Concept*). Dorénavant, il incombe aux plateformes de jouer pleinement leur rôle, en faisant preuve de pédagogie afin de démocratiser de cette pratique. C'est pourquoi aujourd'hui les plateformes de *crowdfunding*, quelques soient leurs orientation, travaillent main dans la main pour rendre audibles les messages clés, et ainsi confirmer et installer le crowdfunding dans le paysage du financement en France. La confiance créée est vitale pour le développement de l'industrie car pour prétendre collecter l'épargne des français, nous devons entretenir et développer la confiance et la crédibilité de nos plateformes.

1 Sources : Baromètre du crowdfunding 2013 et 2014 de Financement Participatif

L'engagement affiché du gouvernement était de flécher l'épargne des français vers l'économie réelle, comme Arnaud Montebourg l'avait souligné lors de la fête du *crowdfunding*, quel a été le rôle de l'Etat et du gouvernement dans le développement et la structuration de cette nouvelle industrie ?

L'Etat a été sensibilisé par l'accroissement des volumes de l'industrie, et a défini un premier cadre qui crédibilise le secteur et structure d'une bonne façon l'industrie sans entraver l'initiative. Régulièrement, un point sera fait avec les pouvoirs publics sur les nouvelles problématiques du métier et son évolution. Selon moi, c'est une bonne chose que l'Etat ait su soutenir avec cette loi les plateformes face aux réticences, ou du moins les méfiances du secteur bancaire vis à vis de ce nouveau secteur.

Diriez-vous que le durcissement de la réglementation internationale bancaire a permis, simplifié ou simplement accélérer le développement de cette activité ?

Les contraintes des banques se répercutent sur la libération et l'acceptation du financement de projets.

Pour le secteur en général, c'est une opportunité car tous les acteurs en demande de financement, que ce soit les particuliers, *les start-up* ou les entreprises, cherchent des moyens de financement plus simples et plus accessibles. Aujourd'hui effectuer une demande de crédit induit des démarches trop contraignantes et incertaines. Le *crowdfunding* arrive avec une lisibilité et une rapidité opérationnelle pour les projets (quelques jours pour financer un projet dans le meilleur des cas).

Les conditions de financement sont extrêmement favorables, notamment dues aux politiques monétaires exceptionnelles, mais paradoxalement elles ont durci les conditions d'octroi de prêt. Les entreprises sont prêtes aujourd'hui à assumer une prime sur leur condition d'accès au crédit pour accélérer leur accès au financement et ne pas brider leur développement dans un monde ultra concurrentiel.

Le financement participatif est né après la crise financière, est-il viable selon vous, dans tous les contextes économiques et pourquoi ? Notamment la rémunération de l'épargne sûre est au plus bas depuis la crise, comment les rémunérations de prêts que vous proposez resteront attractives si les placements sans risques retrouvent leur rentabilité de 2008² ?

Si la conjoncture revient à ce qu'elle était en 2008, le taux de rémunération des crédits augmentera et les plateformes seront à même de proposer des conditions d'accès aux crédits concurrentielles comme en basse conjoncture. Les plateformes de *crowdfunding* ne sont pas parfaitement substituables aux banques, et soumis à une conjoncture plus favorable nous trouverons notre place dans le paysage du financement.

L'expérience a formé, et formera les gens au financement de projets en leur donnant une nouvelle expérience. Ils seront conquis par cette expérience indépendamment du simple rendement financier. On peut faire l'analogie avec le discours qui entourait le *e-commerce* à ses débuts, bien que les conditions tarifaires soient favorables aux sites de *e-commerce*, l'expérience et les moments

² Le livret A présentait un taux de 4% en Aout 2008

agréables passés en magasin constituent une expérience positive pour le consommateur, qui assume une prime pour profiter de services non parfaitement substituables.

Quelles est la réaction des banques vis à vis du *crowdfunding* et comment réagissent-elles à cette nouvelle industrie ?

En volume, le *crowdfunding* représente encore aujourd'hui des montants négligeables³, donc nous ne pouvons pas parler de réaction. Mais la question de l'expérience d'un nombre croissant de contributeurs vis-à-vis de leur argent devrait les amener à se positionner soit en faisant de la communication, soit en intégrant l'innovation à leur mode de fonctionnement.

Comment fantasmez-vous l'industrie dans 20 ans ?

Il est trop tôt pour estimer l'encours qu'atteindra le *crowdfunding* lorsque l'industrie sera mature. Je vois une concentration des acteurs en fonction des différents métiers et des différentes promesses. Il n'y aura pas de plateforme généraliste, ce sera un écosystème combinant des grandes plateformes leader sur leur segment et de petites plateformes spécialisées (par secteur par exemple). On peut également envisager l'apparition d'acteurs connexes (cabinets d'avocats, cabinets de conseils marketing, ou encore des cabinets d'audit par exemple).

Le *crowdfunding*, j'en suis convaincu, sera européen. Cela ne peut pas rester un phénomène franco-français pour plusieurs raisons. Premièrement, la crise a impacté tous les pays (même défiance, conjoncture difficile, taux bas...) et deuxièmement, le marché français est trop restreint. Les plateformes auront besoin pour vivre de débouchés à minima européens afin d'atteindre la taille critique et la rentabilité exigée. Grâce à un cadre réglementaire arrivé tôt et à un talent national dans l'innovation financière, la France pourra se positionner comme le leader européen du financement participatif.

Je souhaite que le *crowdfunding* représente une part significative du financement en France et dans le Monde (entre 0 et 5 % en volume), et soit porté par une forte démocratisation de la pratique individuelle du *crowdfunding*.

Le *crowdfunding* pour survivre devra également rester simple. Il ne faut pas qu'il y ait de grandes complexités, notamment fiscales, installées par le régulateur pour préserver l'expérience utilisateur.

Propos recueillis par Pierre-Michel B.

³ L'encours de crédits aux SNF représente selon la Banque de France 825 Milliards d'euros, alors que le *crowdfunding* a collecté 180 millions d'euros depuis 2011.